

M.R.B.C. – A.A.T.L.  
**Monsieur Philippe PIEREUSE,**  
**Fonctionnaire délégué**  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : DU : 04/PFU/483581  
DMS : 2043-0118/10/2013-081/FB  
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.336/s.538  
Annexe : 1 dossier A4

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet :** BRUXELLES. Place Saint-Géry. Demande de permis unique portant sur la restitution des quatre grilles d'entrée du Marché Saint-Géry.  
*Dossier traité par A. Sterckx, DU, et par F. Boelens, DMS*

En réponse à votre courrier du 8 mai 2013 sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve**, émis par notre Assemblée en sa séance du 5 juin 2013 concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la restitution à l'identique les grilles qui marquaient chacune des quatre entrées du Marché Saint-Géry, démontées (et perdues) à la fin des années 1970. Bien que les dessins d'exécution n'aient pas été réalisés, ***la CRMS approuve la demande parce que des modèles des ferronneries existent sur place et en raison des résultats concluants de l'opération de restitution des marquises effectuée il y a quelques années. Les travaux seront exécutés par le même artisan ferronnier et une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre des éléments de quincaillerie.***  
***La Commission demande à la Direction des Monuments et des Sites d'assurer la mission d'accompagnement du chantier.***

Cette opération présente le double avantage de contribuer à la remise en valeur du marché Saint-Géry, classé comme monument, et de lui assurer une meilleure protection en termes de sécurité.

Les ferronneries seront refaites à l'identique. Elles sont renseignées par plusieurs planches de la revue *l'Emulation* de 1882 et par des photos d'archives. Il s'agit de grilles quadripartites dont les détails d'exécution devront être copiés de deux éléments en place à l'intérieur et protégeant les escaliers menant à la galerie supérieure.

Les menuiseries d'entrée posées en retrait des grilles seront maintenues afin de conserver une fermeture étanche du bâtiment. La compatibilité des deux systèmes d'ouverture sera étudiée plus en détail. Cette remarque porte également sur les éléments de quincaillerie des grilles permettant leur fonctionnement aisé et résistant dans le temps. Il s'agit plus particulièrement des systèmes de fermeture et des charnières, qui devront être adaptés au poids considérable des ferronneries.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. Van DESSEL  
Vice-Président

Copie : **DMS : F. Boelens, M. Vanhaelen**, et par mail : L. Leirens, N. De Saeger  
**DU : M. A. Goffart**, et par mail : A. Stercks